



ELSEVIER

Available online at [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com)

SCIENCE @ DIRECT®

Psychologie du travail et des organisations 11 (2005) 191–208

Psychologie  
du travail  
et des organisations

<http://france.elsevier.com/direct/PTO/>

Article original

## Jugements comparatifs et absolus de deux risques routiers contextualisés et raisons invoquées quant à ces jugements

### Absolute and comparative judgements of two situated road risk and reasons evocated for these judgements

P. Causse <sup>a,\*</sup>, P. Delhomme <sup>b</sup>, D.R. Kouabenan <sup>a</sup>

<sup>a</sup> Université Pierre-Mendès-France, U.F.R., sciences de l'Homme et de la société, laboratoire de psychologie sociale, BP 47, F-38040 Grenoble cedex 09, France

<sup>b</sup> Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, laboratoire de psychologie de la conduite, 2, avenue du Général Malleret-Joinville, F-94114 Arcueil cedex, France

#### Résumé

L'optimisme comparatif (OC) est attesté dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe. Toutefois, le niveau des risques à évaluer est soit général, soit spécifique sans être situé dans un contexte pour la plupart. Dans cet article, nous nous intéressons à deux risques routiers spécifiques que nous contextualisons à l'aide de scénarios. Nous enregistrons auprès de 219 jeunes automobilistes (moyenne d'âge = 21 ans) les jugements de ces risques selon trois types de mesures : mesures directes (comparaison de soi à autrui dans un même item), mesures indirectes (évaluation à l'aide de deux items pour soi puis pour autrui ou pour autrui puis pour soi) ou absolues (évaluation pour soi ou pour autrui). Dans chacune des ces conditions, la moitié des automobilistes est invitée à justifier ses jugements pour ces deux risques et l'autre moitié non. Les résultats font apparaître que dans la condition de mesure directe, les automobilistes ne manifestent pas d'OC, qu'ils aient été invités ou pas à se justifier. Dans la condition où les jugements du risque sont enregistrés à l'aide de mesures indirectes, l'OC apparaît quel que soit l'ordre de comparaison avec la cible (soi/autrui ou autrui/soi) lorsque les

\* Auteur correspondant.

Adresses e-mail : [patricia.causse@upmf-grenoble.fr](mailto:patricia.causse@upmf-grenoble.fr) (P. Causse), [patricia.delhomme@inrets.fr](mailto:patricia.delhomme@inrets.fr) (P. Delhomme), [remi.kouabenan@upmf-grenoble.fr](mailto:remi.kouabenan@upmf-grenoble.fr) (D.R. Kouabenan).

participants sont invités à se justifier et uniquement pour l'ordre autrui/soi lorsque les participants ne sont pas invités à se justifier. Dans la condition où les jugements du risque sont enregistrés à l'aide de mesures absolues, nous observons du pessimisme absolu tant pour soi que pour autrui, que les participants soient invités ou pas à se justifier. Les participants justifient leurs jugements du risque principalement en termes de déficit de contrôle. De plus, ils se différencient d'autrui en associant davantage les jugements du risque pour soi au respect des règles de conduite et les jugements du risque pour autrui aux infractions et au déficit de contrôle. Des applications plausibles de ces résultats sont discutées.

© 2005 Association internationale de psychologie du travail de langue française. Publié par Elsevier SAS. Tous droits réservés.

### Abstract

Comparative optimism (CO) had been observed in North American and European countries. However, the level of risk to be assessed is general or specific without being situated in a particular context for the most part. This article presents an experiment based on two road traffic related risks described as a script. We registered the assessment of these two risks by 219 young drivers (mean age = 21 years) using three different types of measures: direct measures (comparison of the self to others using a single item), indirect measures (risk assessment by mean of two items, for the self then for others, or for others then for the self) and absolute measures (risk assessment for the self only or for others only). In each of these experimental conditions, half of the participants were asked to justify his risk judgments and half were not. Results showed that in the condition of a direct measure, the drivers did not exhibit CO (comparative optimism), no matter whether they were asked to give justifications or not. When risk judgments were registered with indirect measures, we observed CO whatever the order of comparison with the target (self vs others or others vs self) when participants were asked to give justifications for their judgments; but Co was only observed for the comparison order others versus the self when participants were not asked to give justifications for their judgments. When judgments were registered with absolute measures, we observed an absolute pessimism (AP) either for the self or others, no matter whether the participants gave justifications or not. Regarding the content of the justifications given for risk judgments, they were mostly related to the lack of control of the car. Moreover, the participants distinguished themselves from others by linking risk judgments for the self to the observance of road safety rules and risk judgments for others to the violation of road safety rules or to a lack of car control. However they didn't differentiate themselves from others regarding risk judgments related to the other types of justifications. Possible implementations of the results are outlined.

© 2005 Association internationale de psychologie du travail de langue française. Publié par Elsevier SAS. Tous droits réservés.

*Mots clés* : Perception des risques ; Risques contextualisés ; Jugements comparatifs ; Sécurité routière

*Keywords*: Risk perception; Situated risks; Comparative judgements; Road safety

---

## 1. Introduction

La perception des risques apparaît de plus en plus comme un thème de recherche très important pour l'étude de la prise de risque (Kouabenan, 1998a, 1998b et 1999). De fait, de nombreuses recherches examinent la tendance des individus à estimer qu'ils sont moins

exposés qu'autrui aux risques (Weinstein, 1980). Cette tendance, qualifiée d'optimisme comparatif (OC), a été mise en évidence pour nombre de risques dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe (Delhomme, 2000 ; Delhomme et Meyer, 1995). Toutefois, la plupart des recherches ont enregistré de l'OC pour des risques abordés de manière générale ou de manière spécifique sans les situer dans un contexte précis comme « être victime d'un crime » (Perloff et Fetzer, 1986) ; « être impliqué dans un accident de la route » (Dejoy, 1989 ; Guppy, 1993 ; McKenna, 1993 ; Svenson, 1981), « avoir du diabète », « une attaque cardiaque », « contracter une hépatite », etc. (Perloff et Fetzer, 1986 ; Weinstein, 1984). Lorsque les participants sont placés dans une situation hypothétique de prise de risque spécifique, non seulement l'OC est souvent faible (Meyer et Delhomme, 2000), mais aussi il n'est pas systématique (Armor et Taylor, 1998 ; Finn et Bragg, 1986 ; Matthews et Moran, 1986) confirmant ainsi que l'OC est une réponse à une configuration particulière d'une situation plutôt qu'une réponse automatique. La compréhension de l'OC ne peut se passer non seulement de l'analyse du contexte spécifique de l'activité en jeu mais aussi des processus de décision que l'individu met en œuvre (Delhomme, 2001, p. 70). Ainsi Sultan et Bureau (1999) enregistrant les jugements comparatifs du risque relatif aux activités sexuelles à l'aide de cinq questions (une d'ordre général et quatre spécifiques), ont observé que les participants manifestent de l'OC uniquement lorsqu'ils répondent à la question d'ordre général et pas lorsqu'ils sont placés dans l'hypothèse d'une prise de risque spécifique. En accord avec ces auteurs, le risque enregistré dans un contexte précis de mise en situation permet d'accroître la compréhension des jugements comparatifs du risque et des processus en jeu. Dans la même veine, une autre approche qui est rarement considérée dans la littérature si l'on excepte les travaux de Weinstein (1984) est de s'intéresser aux justifications apportées par les individus eux-mêmes pour expliquer leurs jugements du risque. L'objectif du présent article est d'examiner les jugements du risque en contexte simulé de prise de risque et les justifications apportées par les participants quant à leurs jugements du risque.

Dans la littérature, les jugements comparatifs du risque sont recueillis à l'aide d'une mesure directe (Weinstein, 1980) ou/et de mesures indirectes (Regan et al. 1995). La mesure directe enregistre l'estimation du risque pour soi en comparaison à celui d'autrui dans un seul item. La mesure indirecte enregistre l'estimation du risque à l'aide de deux items dont l'un concerne l'évaluation du risque pour soi et l'autre, l'évaluation du risque pour autrui. La comparaison à autrui peut être réalisée auprès de groupes appariés (un groupe de participants évalue le risque pour soi puis le risque pour autrui, un autre groupe évalue le risque pour autrui puis le risque pour soi ; on parle alors de deux ordres de présentation des risques : soi/autrui vs autrui/soi) ou auprès de groupes indépendants (un groupe de participants évalue le risque pour soi et un autre groupe pour autrui ; on parle alors de mesures absolues du risque pour soi vs pour autrui). Ces différentes mesures des jugements comparatifs du risque font parfois apparaître des variations dans la grandeur de l'OC (Hoorens, 1995 ; Otten et Van der Pligt, 1996 ; Whalen et al. 1994). Dans le cadre de recherches expérimentales, ces différentes mesures sont utiles non seulement pour attester un effet mais aussi pour distinguer les jugements du risque pour soi et pour autrui. De fait, on peut se poser la question de savoir si l'effet obtenu provient de la mesure avec laquelle il a été enregistré. Si différentes mesures sont utilisées pour enregistrer les jugements comparatifs et que l'OC est maintenu, alors l'OC s'observe indépendamment de la mesure. De plus, en accord avec Helweg-Larsen et Shepperd (2001), peu de travaux ont exploré l'effet de modé-

rateurs sur l'OC en distinguant les cibles soi et autrui. Or, des modérateurs peuvent affecter différemment les cibles de comparaison, raison pour laquelle il est de bonne stratégie de distinguer ces cibles dans les jugements du risque.

Dans cet article, nous nous intéressons aux jugements subjectifs de deux risques routiers spécifiques que nous contextualisons à l'aide de scénarios ainsi qu'aux justifications apportées quant à ces jugements. Les mesures des jugements du risque sont effectuées selon trois modalités : directe, indirecte ou absolue. Nous cherchons à savoir si l'OC généralement observé dans les recherches sur la perception du risque dans le domaine de la santé (Weinstein, 1980) et en particulier dans le domaine de la conduite automobile pour des risques non contextualisés (Dejoy, 1989; Delhomme, 2000 ; McKenna, 1993 ; Weinstein, 1980) se retrouve pour des risques contextualisés. De plus, nous examinons comment les automobilistes justifient leurs jugements du risque. Les justifications apportées aux jugements du risque permettront de savoir sur quels éléments les automobilistes basent leurs jugements du risque. On pourra ainsi comparer les résultats de cette étude exploratoire à ceux d'une autre recherche (Causse et al. 2005) dans laquelle nous avons examiné, auprès de jeunes automobilistes (étudiant(e)s de première année de sciences et techniques d'apprentissage physique et sportif), les jugements comparatifs envers dix risques routiers spécifiques non contextualisés et les justifications apportées à ces jugements. Cette dernière recherche a notamment mis en évidence que :

- les participants manifestent de l'OC pour la plupart de ces risques ;
- l'OC est plus important lorsque les participants sont invités à justifier leur jugement du risque que lorsqu'ils ne sont pas invités à se justifier ;
- les justifications en termes de respect des règles de conduite sont majoritaires ;
- les justifications du risque sont plus nombreuses pour soi en termes de respect des règles et pour autrui en termes d'infractions ;
- l'OC est d'autant plus élevé que les justifications sont exprimées en termes de respect des règles de conduite et d'affirmation de contrôle et moins élevé lorsque les justifications sont exprimées en termes d'infractions et de déficit de contrôle.

## 2. Expérience

### 2.1. Méthode

#### 2.1.1. Participants

Cette expérience est réalisée, en tout début d'année universitaire, auprès de 219 étudiants en 1<sup>re</sup> année de psychologie ayant le permis B (141 femmes et 19 hommes). Ils sont âgés de 19 à 25 ans (moyenne d'âge = 20,95 ;  $\sigma$  = 1,56).

#### 2.1.2. Matériel et procédure

Nous proposons aux participants deux scénarios (dont l'ordre de présentation est fixe) relatant deux situations spécifiques de conduite automobile à risque (Annexe). Le premier scénario les met dans une situation dans laquelle après une soirée au cours de laquelle ils ont consommé de l'alcool, ils doivent rentrer chez eux en voiture. Le second scénario place les participants dans une situation dans laquelle, durant un long trajet, ils commencent à

s'assoupir au volant. Pour chacun des risques, les participants doivent évaluer la probabilité d'être impliqué dans un accident dans la situation décrite selon cinq conditions d'évaluation :

- pour la mesure directe des jugements comparatifs<sup>1</sup> (condition 1), la question posée est la suivante : « comparé à un conducteur moyen, quelle probabilité avez-vous d'être impliqué dans un accident dans cette situation ? » ;
- pour les mesures indirectes des jugements comparatifs, on demande aux participants d'évaluer le risque à l'aide de deux items pour les cibles soi et autrui. Nous avons introduit deux ordres de présentation des cibles :
  - l'ordre 1 (soi/autrui, condition 2) enregistre les réponses d'un groupe de participants aux questions suivantes : « Quelle probabilité pensez-vous avoir d'être impliqué(e) dans un accident dans une telle situation ? » (1<sup>er</sup> item) ; « Quelle probabilité pensez-vous qu'un conducteur moyen ait d'être impliqué dans un accident dans une telle situation ? » (2<sup>e</sup> item) » ;
  - l'ordre 2 (autrui/soi, condition 3) enregistre les réponses d'un autre groupe de participants aux questions suivantes : « Quelle probabilité pensez-vous qu'un conducteur moyen ait d'être impliqué dans un accident dans une telle situation ? » (1<sup>er</sup> item) » ; « Quelle probabilité pensez-vous avoir d'être impliqué(e) dans un accident dans une telle situation ? » (2<sup>e</sup> item).
- pour les mesures absolues du risque, deux cibles de comparaison ont été introduites, soi ou autrui :
  - dans un groupe, les participants doivent estimer leur propre risque (sans référence à autrui) (condition 4). La question posée est la suivante : « Quelle probabilité pensez-vous avoir d'être impliqué(e) dans un accident dans une telle situation ? » ;
  - dans un autre groupe, les participants doivent estimer le risque d'autrui (sans référence à soi) (condition 5). La question posée est la suivante : « Quelle probabilité pensez-vous qu'un conducteur moyen ait d'être impliqué dans un accident dans une telle situation ? ».

Dans chacune de ces cinq conditions expérimentales, la moitié des participants est invitée à justifier sa réponse par une question ouverte et l'autre moitié non. Ce qui crée dix conditions expérimentales variant suivant le type de mesure et le fait de se justifier ou non. Nous avons choisi d'utiliser une échelle de type Likert en 7 points<sup>2</sup> allant de 1 = « plus petite probabilité » à 7 = « plus grande probabilité ». Cette échelle comprend un point central (4). Ainsi, nous pourrions examiner dans quelle mesure l'optimisme comparatif (ou un jugement du risque favorable à la cible) se manifeste, en comparant les scores moyens des participants à la moyenne théorique de 4. Pour une meilleure compréhension des résultats, la cotation des données sera inversée (7 = 1, ..., 1 = 7). Ainsi, plus les notes se rapprochent de 7, plus les participants manifestent de l'OC ou un jugement du risque favorable à la cible.

<sup>1</sup> Les participants sont invités à se comparer à un « conducteur moyen », cible de comparaison la plus fréquente dans les recherches dans le domaine de l'évaluation subjective du risque routier.

<sup>2</sup> Nous aurions pu utiliser une échelle de probabilité allant de 0 à 100 %. Nous avons préféré une échelle de type Likert en 7 points, plus facile d'utilisation et l'une des plus fréquemment utilisées dans le domaine des jugements du risque (Delhomme, 2000).

### 3. Résultats

Dans un premier temps, il nous a semblé utile d'examiner les corrélations (Bravais Pearson, logiciel Statistica) entre les deux risques routiers spécifiques selon le type de mesure.

Dans un second temps, nous nous sommes intéressés à :

- la mise en évidence de l'optimisme comparatif (OC) et de l'optimisme absolu ainsi qu'aux différences entre les jugements du risque élaborés sans justification et ceux suivis de justifications pour la mesure directe, les mesures indirectes (soi et autrui) et pour la mesure absolue (analyse de variance, logiciel Statistica)<sup>3</sup> ;
- la typologie des justifications en effectuant une analyse de contenu thématique des réponses à la question ouverte « justifiez votre réponse ». Les données obtenues sont ensuite traitées à l'aide du test du Khi2 ( $\chi^2$ , logiciel Statcalc). Lorsque l'un des effectifs est inférieur à dix, nous appliquons la correction de Yates ( $\chi^2_{\text{cor}}$ ) ;
- l'association entre les justifications et les jugements du risque pour soi et pour autrui (analyses de contrastes, logiciel Statistica). Pour les mesures indirectes, les résultats sont analysés séparément pour soi et pour autrui selon l'ordre de présentation des cibles (soi/autrui vs autrui/soi).

#### 3.1. Corrélations observées entre les deux risques routiers

Lorsque nous considérons les jugements du risque, nous observons une corrélation forte et positive entre les deux risques routiers pour :

- les jugements enregistrés par une mesure directe ( $r = 0,56$  ;  $p < 0,0001$ ) ;
- les jugements pour soi en mesure indirecte (quel que soit l'ordre de présentation de la cible) ( $r = 0,53$  ;  $p < 0,0001$ ) et absolue ( $r = 0,38$  ;  $p < 0,02$ ) ;
- les jugements pour autrui en mesure indirecte (quel que soit l'ordre de présentation de la cible) ( $r = 0,43$  ;  $p < 0,0001$ ) et absolue ( $r = 0,57$  ;  $p < 0,0001$ ).

De ce fait, dans les analyses suivantes, nous avons considéré les deux risques routiers pris comme un ensemble. L'unité d'analyse correspond aux jugements du risque émis par les participants pour les deux risques routiers.

#### 3.2. Jugements comparatifs et absolus du risque

Les données du Tableau 1 nous permettent de faire les observations suivantes :

- pour la mesure directe : les jugements comparatifs du risque ne varient pas significativement, qu'ils soient élaborés avec ou sans justification. En outre, que les participants justifient ou non leurs jugements comparatifs du risque, ils ne manifestent pas d'OC, (la moyenne obtenue ne diffère pas significativement de la moyenne théorique 4, correspondant au centre de l'échelle en 7 points) ;
- pour les mesures indirectes : lorsque les participants sont invités à se justifier, nous observons de l'OC pour les mesures indirectes quel que soit l'ordre de comparaison

<sup>3</sup> Le faible nombre d'hommes dans l'échantillon ( $n = 19$ ), comparé à l'effectif des femmes ( $n = 141$ ), ne nous permet pas de tester l'effet du sexe au niveau des jugements du risque. De plus, les hommes étant répartis de façon à peu près égale dans les différentes conditions expérimentales, nous n'attendons pas ici un effet du sexe.

Tableau 1

Jugements du risque associés ou non à une demande de justification selon le type de mesure et la cible (Moyennes)

Jugements selon le type de mesure et la cible		Avec justification	Sans justification
<b>DIRECTE</b>		3,78	3,53
<b>INDIRECTE</b>	soi/autrui	3,65	2,9
<b>SOI</b>	autrui/soi	3,38	3,53
<b>INDIRECTE AUTRUI</b>	soi/autrui	2,6	2,75
	autrui/soi	2,45	2,6
<b>ABSOLUE SOI</b>		3,33	3,23
<b>ABSOLUE AUTRUI</b>		2,92	2,76

avec la cible, soi/autrui ( $F(1,78) = 7,65$  ;  $p < 0,01$ ) ou autre/soi ( $F(1,78) = 24,16$  ;  $p < 0,0001$ ) dans le sens où les participants estiment que la probabilité qu'ils soient impliqués dans un accident est plus faible comparée à celle d'autrui. Tandis que lorsque les participants ne sont pas invités à se justifier, nous relevons de l'OC uniquement pour la mesure autre/soi ( $F(1,78) = 6,19$  ;  $p < 0,02$ ) ;

- pour les mesures absolues : nous observons du pessimisme absolu (la moyenne obtenue est significativement inférieure à la moyenne théorique 4), que les participants justifient les jugements du risque ou non tant pour soi (respectivement  $F(1,78) = 4,84$  ;  $p < 0,04$  et  $F(1,78) = 6,74$  ;  $p < 0,02$ ) que pour autre (respectivement  $F(1,120) = 50,77$  ;  $p < 0,0001$  et  $F(1,114) = 68,27$  ;  $p < 0,0001$ ). Par ailleurs, les jugements du risque pour soi ne diffèrent pas significativement de ceux pour autre, dans la condition où les participants se justifient et dans celle où les participants ne se justifient pas.

### 3.3. Jugements du risque selon que les participants se justifient ou pas

Au niveau global, les jugements du risque pour soi pour lesquels les participants se justifient ( $M = 3,78$ ) sont plus favorables à soi que ceux pour lesquels aucune justification n'est demandée ( $M = 3,22$ ) ( $F(1,234) = 5,42$  ;  $p < 0,03$ ). Il y a un effet de la mesure ( $F(2,234) = 3,42$  ;  $p < 0,04$ ) : en condition autre/soi, les jugements pour soi sont plus favorables à soi que dans la condition soi/autre et dans la condition absolue (respectivement :  $F(1,237) = 5,04$  ;  $p < 0,03$  ;  $F(1,237) = 5,04$  ;  $p < 0,03$ ). En revanche, nous n'observons pas d'effet d'interaction entre la variable justification et le type de mesure.

Pour les jugements du risque pour autre, au niveau global, aucune différence significative n'apparaît selon que les jugements sont élaborés avec justification ou sans ( $M = 2,69$  vs  $2,71$ ). Il n'y a pas d'effet de la mesure, ni d'effet d'interaction entre la variable justification et le type de mesure.

### 3.4. Jugements comparatifs du risque et justifications apportées à ces jugements pour la mesure directe

#### 3.4.1. Analyse des justifications apportées aux jugements du risque pour la mesure directe

Nous avons classé les justifications en quatre grands types : les causes internes, les causes externes, l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque et les souvenirs autobio-

graphiques de l'accident (accident vécu en tant que conducteur). Les causes internes se décomposent en trois catégories : le respect des règles de conduite (exemple : *je ne prends pas le volant après avoir bu*), les infractions (*il m'arrive de prendre le volant en ayant consommé de l'alcool*), et le déficit de contrôle (*je n'aurai pas assez de réflexes pour contrôler mon véhicule*). Les causes externes ont trait ici à la fatalité (*je ne pense pas être plus à l'abri que n'importe qui dans cette situation*). Enfin, l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque (*s'endormir au volant est une cause fréquente d'accident*).

Les participants justifient principalement, leurs jugements comparatifs du risque par des causes internes. En effet, 35 des 40 jugements comparatifs du risque sont associés à des causes internes. C'est pourquoi, dans les analyses qui vont suivre, nous nous intéressons uniquement à ce type de justification. Dans un premier temps, nous examinons la répartition des différentes causes internes. Dans un deuxième temps, nous examinons les jugements comparatifs du risque selon les différentes causes internes.

L'importance relative des causes internes parmi l'ensemble des 40 justifications varie selon que celles-ci concernent le respect des règles de conduite ( $N_j = 13$  ; 32,5 %), les infractions ( $N_j = 2$  ; 1,5 %) ou le déficit de contrôle ( $N_j = 20$  ; 50 %) ( $\chi^2_{\text{cor}(2)} = 12,52$  ;  $p < 0,01$ ). Les justifications les plus fréquentes sont exprimées en termes de déficit de contrôle et de respect des règles de conduite (leurs pourcentages ne sont pas significativement différents). Ces deux justifications sont plus fréquentes que celles exprimées en termes d'infractions (respectivement :  $\chi^2_{\text{cor}(1)} = 6,66$  ;  $p < 0,01$  ;  $\chi^2_{\text{cor}(1)} = 13,14$  ;  $p < 0,01$ ).

#### 3.4.2. Jugements comparatifs du risque selon les différentes causes internes

Les jugements comparatifs du risque varient selon les causes internes auxquelles ils sont associés : respect des règles de conduite ( $M = 6,08$ ) ; infractions ( $M = 1,5$ ) et déficit de contrôle ( $M = 2,3$ ), ( $F(2,32) = 70,82$  ;  $p < 0,0001$ ). Plus particulièrement, les justifications en termes de respect des règles de conduite sont associées à un jugement comparatif du risque plus favorable à soi en comparaison à celles exprimées en termes d'infractions ( $F(1, 32) = 42,06$  ;  $p < 0,0001$ ) et de déficit de contrôle ( $F(1, 32) = 130,20$  ;  $p < 0,0001$ ). En revanche, les justifications en termes d'infractions et de déficit de contrôle sont associées à des jugements comparatifs similaires.

#### 3.4.3. Type de jugements comparatifs du risque selon les justifications en termes de causes internes

Nous comparons ici les jugements comparatifs associés aux justifications en termes de causes internes à la moyenne théorique de 4 (correspondant au centre de l'échelle en 7 points) (Tableau 2). Les jugements comparatifs du risque justifiés en termes de respect des règles de conduite sont associés à de l'OC (la moyenne des jugements du risque est supérieure à la moyenne théorique). En revanche, ceux justifiés en termes d'infractions et de déficit de contrôle sont associés à du pessimisme comparatif (PC) (la moyenne des jugements du risque est inférieure à la moyenne théorique).

Jusque-là, nous avons examiné les jugements concernant deux risques d'accident enregistrés en mesure directe et les justifications apportées par les participants quant à leurs jugements. Nous allons, dans les analyses suivantes, nous intéresser aux mesures indirectes (soi/autrui, autrui/soi) et absolues de ces deux risques.

Tableau 2

Jugements du risque associés aux différentes causes internes comparés à la moyenne théorique 4

Jugements du risque associés aux différentes causes internes	moyenne théorique	F et p	Jugements du risque comparés à la moyenne théorique
Respect M = 6,08	M = 4	F(1,24) = 61,61 ; p < 0,0001	Optimisme comparatif
Infractions M = 1,5		F(1,2) = 25 ; p < 0,04	Pessimisme comparatif
Déficit de contrôle M = 2,3		F(1,38) = 67,79 ; p < 0,0001	Pessimisme comparatif

### 3.5. Analyse des différents types de justifications apportées aux jugements du risque pour soi et pour autrui en mesure indirecte (soi/autrui, autrui/soi) et absolue

À nouveau, nous avons classé les justifications selon qu'elles correspondent à des causes internes, à des causes externes, à l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque (risque fort probable, risque peu probable) ou aux souvenirs autobiographiques de l'accident.

D'une manière globale, les participants justifient principalement leurs jugements du risque, tant pour soi que pour autrui, par des causes internes (respectivement :  $N_j = 103$  ; 85,83 % ;  $N_j = 98$  ; 70 %). Secondairement, ils justifient ces jugements, tant pour soi que pour autrui, en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque (respectivement :  $N_j = 14$  ; 11,67 % ;  $N_j = 29$  ; 20,71 %) et ce, quel que soit le type de mesure (pour les causes internes : soi en condition soi/autrui :  $N_j = 31$  ; 77,5 % ; autrui/soi :  $N_j = 38$  ; 95 % ; absolue :  $N_j = 34$  ; 85 % et autrui en condition soi/autrui :  $N_j = 28$  ; 70 % ; autrui/soi :  $N_j = 33$  ; 82,5 % ; absolue :  $N_j = 37$  ; 61,67 %) (pour les justifications en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque : soi en condition soi/autrui :  $N_j = 7$  ; 5,83 % ; autrui/soi :  $N_j = 1$  ; 0,83 % ; absolue :  $N_j = 6$  ; 5 % et autrui en condition soi/autrui :  $N_j = 10$  ; 7,14 % ; autrui/soi :  $N_j = 6$  ; 4,29 % ; absolue :  $N_j = 13$  ; 9,29 %).

Les autres types de justifications étant trop peu représentés, les analyses qui vont suivre ne porteront que sur les justifications en termes de causes internes et en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque. Dans un premier temps, nous examinons l'importance relative de ces deux types justifications. Dans un deuxième temps, nous examinons la répartition des différentes causes à l'intérieur de ces deux types de justifications.

#### 3.5.1. Importance relative des principaux types de justifications

Tableau 3

Quel que soit le type de mesure, les jugements du risque, qu'ils portent sur soi ou sur autrui, sont davantage associés à des justifications en termes de causes internes que d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque. De plus, pour soi comme pour autrui, les justifications en termes de causes internes apparaissent dans une proportion similaire entre les différentes mesures. Il en est de même pour ce qui est des justifications en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque.

Par ailleurs, lorsque nous comparons les jugements du risque pour soi et pour autrui selon les deux grands types de justifications, nous observons que :

- les causes internes sont invoquées par les participants dans une proportion similaire pour soi et pour autrui, quel que soit le type de mesure ;

Tableau 3

Nombre de justifications exprimées en termes de causes internes et d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ( $\chi^2$ )

Justifications invoquées		Causes internes	Estimation de la probabilité d'occurrence du risque	$\chi^2$ et p
Cibles et mesures				
Soi	soi/autrui	31	7	$\chi^2_{\text{cor}}(1) = 13,92 ; p < 0,01$
	autrui/soi	38	1	$\chi^2_{\text{cor}}(1) = 34,94 ; p < 0,01$
	absolue	34	6	$\chi^2_{\text{cor}}(1) = 18,22 ; p < 0,01$
Autrui	soi/autrui	28	10	$\chi^2(1) = 8,53 ; p < 0,0001$
	autrui/soi	33	6	$\chi^2_{\text{cor}}(1) = 17,34 ; p < 0,01$
	absolue	37	13	$\chi^2(1) = 11,52 ; p < 0,0001$

- les justifications en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque sont invoquées dans une proportion similaire pour soi et pour autrui, quel que soit le type de mesure.

### 3.5.2. Importance relative des différentes causes internes

À la différence des causes internes enregistrées à l'aide d'une mesure directe, ici on observe une catégorie supplémentaire illustrant l'affirmation de contrôle (Tableau 4). Au total, les causes internes comprennent donc quatre catégories : respect des règles de conduite, infractions, affirmation de contrôle et déficit de contrôle. Le nombre de justifications, tant pour soi que pour autrui, varie selon les causes internes citées :

- au niveau global, les *jugements du risque pour soi* sont davantage justifiés par le respect des règles de conduite et le déficit de contrôle que par les infractions (respectivement :  $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 28 ; p < 0,01 ; \chi^2_{\text{cor}}(1) = 17,52 ; p < 0,01$ ) et l'affirmation de contrôle (respectivement :  $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 38,48 ; p < 0,01 ; \chi^2_{\text{cor}}(1) = 26,88 ; p < 0,01$ ). En revanche, le nombre de justifications citées en termes de respect des règles de conduite et de déficit de contrôle est similaire. De même, le nombre de justifications en termes d'infractions et d'affirmation de contrôle est identique ;
- d'une manière globale, les *jugements du risque pour autrui* sont davantage justifiés en termes de déficit de contrôle qu'en termes de respect des règles de conduite ( $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 45,84 ; p < 0,01$ ) ; d'infractions ( $\chi^2(1) = 9,78 ; p < 0,01$ ) ; et d'affirmation de contrôle ( $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 56,14 ; p < 0,01$ ). De plus, les justifications en termes d'infraction

Tableau 4

Nombre de justifications selon les différentes causes internes pour soi et pour autrui selon le type de mesure ( $\chi^2$ )

Justifications invoquées		Respect des règles de conduite	Infractions	Affirmation de contrôle	Déficit de contrôle	$\chi^2$ et p
Cibles et mesures						
Soi	soi/autrui	14	2	3	12	$\chi^2_{\text{cor}}(3) = 12,25 ; p < 0,01$
	autrui/soi	24	4	0	10	$\chi^2_{\text{cor}}(2) = 14,90 ; p < 0,01$
	absolue	13	3	1	17	$\chi^2_{\text{cor}}(3) = 18,11 ; p < 0,01$
	globale	51	9	4	39	$\chi^2_{\text{cor}}(3) = 57,87 ; p < 0,01$
Autrui	soi/autrui	2	7	1	18	$\chi^2_{\text{cor}}(3) = 23,10 ; p < 0,01$
	autrui/soi	0	17	0	16	NS
	absolue	3	7	0	27	$\chi^2_{\text{cor}}(2) = 24,49 ; p < 0,01$
	globale	5	31	1	61	$\chi^2_{\text{cor}}(3) = 90,70 ; p < 0,01$

tions sont davantage citées que celles relatives au respect des règles de conduite ( $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 17,36 ; p < 0,01$ ) et à l'affirmation de contrôle ( $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 26,28 ; p < 0,01$ ). Ces trois causes internes apparaissent en nombre similaire dans les conditions soi/autrui et absolue (dans la condition autrui/soi, il n'y a pas de justifications en termes de respect des règles de conduite et d'affirmation de contrôle) ;

- lorsque nous examinons la fréquence de causes internes citées *pour soi* dans chacune des mesures, nous n'observons aucune différence significative.

De même, *pour autrui*, le nombre de justifications en termes de respect des règles de conduite est similaire quel que soit le type de mesure. Il en est ainsi pour les justifications en termes d'infractions, d'affirmation de contrôle et de déficit de contrôle ;

- les justifications en termes de respect des règles de conduite sont plus nombreuses pour soi que pour autrui quel que soit le type de mesure (conditions : soi/autrui ( $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 7,56 ; p < 0,01$ ) ; autrui/soi ( $N_j = 24$  vs 0) et absolue ( $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 5,06 ; p < 0,05$ )).

À l'inverse, nous observons davantage de justifications en termes d'infractions et de déficit de contrôle pour autrui que pour soi au niveau global (respectivement :  $\chi^2(1) = 12,10 ; p < 0,001$  ;  $\chi^2(1) = 4,81 ; p < 0,03$ ) ;

- enfin, les justifications en termes d'affirmation de contrôle sont aussi peu nombreuses pour soi que pour autrui.

### 3.5.3. Importance relative des justifications en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque

Au niveau global, les participants justifient davantage leurs jugements, tant pour soi que pour autrui, en estimant le risque comme fort probable plutôt que comme peu probable (respectivement :  $N_j = 13 ; 10,83 \%$  vs  $N_j = 1 ; 0,83 \%$  ;  $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 8,64 ; p < 0,01$  et  $N_j = 27 ; 19,29 \%$  vs  $N_j = 2 ; 1,43 \%$  ;  $\chi^2_{\text{cor}}(1) = 19,86 ; p < 0,01$ ).

## 3.6. Jugements du risque pour soi et pour autrui en mesure indirecte (soi/autrui et autrui/soi) et en mesure absolue selon les justifications

### 3.6.1. Jugements du risque selon les deux types de justifications

Nous examinons ici les différences de jugement pour soi, puis pour autrui ; enfin soi par rapport à autrui selon que les justifications sont exprimées en termes de causes internes ou d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque.

- Au niveau global, les jugements du risque *pour soi* associés aux causes internes ( $M = 3,99$ ) sont plus favorables à soi en comparaison à ceux associés à l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ( $M = 2,6$ ) ( $F(1,115) = 7,52 ; p < 0,01$ ). Il n'y a pas d'effet de la mesure, ni d'interaction entre le type de justification et le type de mesure.
- Au niveau global, les jugements du risque *pour autrui* associés aux causes internes ( $M = 2,71$ ) et à l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque ( $M = 2,45$ ) ne varient pas significativement. Il n'y a pas d'effet de la mesure. En revanche, il y a un effet d'interaction ( $F(2,121) = 5,96 ; p < 0,01$ ) entre le type de justification et le type de mesure. Les jugements du risque pour autrui associés aux causes internes sont plus favorables à autrui que ceux associés à l'estimation de la probabilité d'occurrence du risque en condition absolue ( $M = 3,16$  vs 2 ;  $F(1,48) = 11,33 ; p < 0,01$ ). Tandis que nous observons l'inverse en condition autrui/soi ( $M = 2,27$  vs 3,33 ;  $F(1,48) = 4,61 ; p < 0,04$ ) et aucune différence significative en condition soi/autrui ( $M = 2,64$  vs 2,5).

- Si l'on compare les jugements du risque pour soi à ceux pour autrui selon le type de justification, on observe que :
  - d'une manière globale, les jugements pour soi associés aux causes internes sont plus favorables à soi que ne le sont les jugements pour autrui associés aux causes internes ( $F(1,195) = 28,71$  ;  $p < 0,0001$ ). Nous n'observons pas d'effet de la mesure. Toutefois, il y a un effet d'interaction ( $F(2,195) = 5,31$  ;  $p < 0,01$ ) entre la cible et le type de mesure. Les jugements pour soi et pour autrui associés aux causes internes ne varient pas significativement en condition absolue ( $M = 3,44$  vs  $3,16$ ). Tandis que les jugements pour soi associés aux causes internes sont plus favorables à soi que ceux pour autrui dans les conditions soi/autrui ( $M = 4,13$  vs  $2,64$  ;  $F(1,57) = 11,44$  ;  $p < 0,01$ ) et autrui/soi ( $M = 4,39$  vs  $2,27$  ;  $F(1,69) = 24,11$  ;  $p < 0,0001$ ).
  - Au niveau global, les jugements pour soi et pour autrui associés aux justifications en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque, ne varient pas significativement. Il n'y a pas d'effet de la mesure, ni d'effet d'interaction entre la cible et le type de mesure.

### 3.6.2. Jugements du risque selon les différentes causes internes et le type de mesure

#### Tableau 5

- Quel que soit le type de mesure, les jugements du risque pour soi varient selon les différentes causes internes : soi/autrui ( $F(3,99) = 86,28$  ;  $p < 0,001$ ), autrui/soi ( $F(3,27) = 20,71$  ;  $p < 0,0001$ ) et absolue ( $F(3,30) = 28,4$  ;  $p < 0,0001$ )<sup>4</sup>. Plus précisément :
  - les justifications en termes de respect des règles de conduite sont associées à un jugement du risque plus favorable à soi en comparaison aux infractions et au déficit de contrôle dans les conditions autrui/soi (respectivement :  $F(1,35) = 251,11$  ;  $p < 0,0001$  ;  $F(1,35) = 103,83$  ;  $p < 0,0001$ ) et absolue (respectivement :  $F(1,30) = 13,46$  ;  $p < 0,0001$  ;  $F(1,30) = 84,41$  ;  $p < 0,0001$ ). En revanche, en condition soi/autrui, les justifications en termes de respect des règles de conduite sont associées à un jugement du risque plus favorable à soi mais uniquement en comparaison aux justifications en termes de déficit de contrôle ( $F(1,27) = 15,68$  ;  $p < 0,0001$ ) ;
  - au niveau global, les justifications en termes d'affirmation de contrôle sont associées à un jugement du risque plus favorable à soi en comparaison à celles en termes d'infractions ( $F(1,99) = 5,97$  ;  $p < 0,02$ ) et de déficit de contrôle ( $F(1,99) = 23,26$  ;  $p < 0,0001$ ). Les jugements du risque pour soi ne varient pas significativement en condition absolue. Par ailleurs, en condition soi/autrui, les justifications en termes d'affirmation de contrôle sont associées à un jugement du risque plus favorable à soi en comparaison à celles formulées en termes de déficit de contrôle ( $F(1,27) = 15,68$  ;  $p < 0,001$ ).
  - Les justifications en termes d'infractions sont associées à un jugement du risque plus favorable à soi en comparaison à celles en termes de déficit de contrôle en condition soi/autrui ( $F(1,27) = 11,20$  ;  $p < 0,01$ ). Alors que les jugements associés à ces deux causes internes ne varient pas significativement dans les conditions autrui/soi et absolue.

<sup>4</sup> Le fait que les justifications en termes d'affirmation de contrôle n'apparaissent pas en condition autrui/soi ne nous permet pas de tester l'effet de la mesure et l'effet d'interaction au niveau global. Nous comparons ensuite les jugements pour soi associés aux quatre différents types de causes internes pour chacune des mesures où ils apparaissent.

- *Les jugements du risque pour autrui* varient selon les causes internes auxquelles ils sont associés dans les conditions soi/autrui ( $F(3,24) = 14,92$  ;  $p < 0,0001$ ) et absolue ( $F(2,34) = 7,08$  ;  $p < 0,01$ )<sup>5</sup>. En revanche, aucune différence significative n'est observée en condition autrui/soi. Plus particulièrement :
  - les justifications en termes de respect des règles de conduite sont associées à un jugement du risque plus favorable à autrui en comparaison à celles exprimées en termes d'infractions et de déficit de contrôle dans les conditions soi/autrui ( $F(1,24) = 14,25$  ;  $p < 0,0001$  et  $F(1,24) = 28$  ;  $p < 0,0001$ ) et absolue ( $F(1,34) = 5,8$  ;  $p < 0,01$  et  $F(1,34) = 13,47$  ;  $p < 0,001$ ) ;
  - les justifications en termes d'affirmation de contrôle sont associées à un jugement du risque plus favorable à autrui que celles exprimées en termes d'infractions et de déficit de contrôle en condition soi/autrui ( $F(1,24) = 11,33$  ;  $p < 0,01$  et  $F(1,24) = 19,33$  ;  $p < 0,001$ ) ;
  - au niveau global, les justifications en termes d'infractions sont associées à un jugement du risque plus favorable à autrui en comparaison à celles en termes de déficit de contrôle ( $F(1, 94) = 4,59$  ;  $p < 0,04$ ). Alors qu'aucune différence significative n'est observée dans les conditions soi/autrui et absolue.
- *Les jugements du risque pour soi* associés au respect des règles de conduite ne diffèrent pas significativement d'une mesure à l'autre. Il en est de même pour ceux associés aux infractions, à l'affirmation de contrôle et au déficit de contrôle.

Nous retrouvons des résultats similaires pour les *jugements du risque pour autrui*, en ce qui concerne le respect des règles de conduite et les infractions. En revanche, les jugements du risque pour autrui associés au déficit de contrôle sont plus défavorables à autrui en condition autrui/soi que dans les conditions soi/autrui ( $F(1,58) = 7,58$  ;  $p < 0,01$ ) et absolue ( $F(1,58) = 10,44$  ;  $p < 0,01$ ).

- Au niveau global et quel que soit le type de mesure, nous n'observons aucune différence significative entre les jugements du risque pour soi et ceux pour autrui, qu'il s'agisse de justifications en termes de respect des règles de conduite, d'infractions, d'affirmation de contrôle ou de déficit de contrôle.

### 3.6.3. *Jugements du risque associés aux justifications en termes d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque selon le type de mesure*

Les jugements du risque pour soi associés aux justifications en termes de risque fort probable ( $M = 2,8$ ) et peu probable ( $M = 2$ ) ne varient pas significativement dans la condition où ils apparaissent (condition absolue).

En revanche, les jugements du risque pour autrui, associés aux justifications en termes de risque fort probable sont plus défavorables à autrui que ceux associés aux justifications en termes de risque peu probable dans les conditions soi/autrui ( $M = 2,22$  vs  $5$  ;  $F(1,8) = 5,81$  ;  $p < 0,05$ ) et autrui/soi ( $M = 3$  vs  $5$  ;  $F(1,4) = 5,81$  ;  $p < 0,05$ ).

Lorsque nous examinons les différences de jugements du risque entre soi et autrui associés aux justifications en termes de risque fort probable, nous observons qu'ils ne varient

<sup>5</sup> L'effet de la mesure tout comme l'effet d'interaction au niveau global ne peuvent pas être ici testés car certaines justifications n'apparaissent pas dans toutes les conditions : il n'y a pas de justifications en termes d'affirmation de contrôle dans les conditions autrui/soi et absolue et il n'y a pas non plus de justifications en termes de respect des règles de conduite en condition autrui/soi.

Tableau 5

Jugements du risque associés aux différentes causes internes pour soi et pour autrui selon le type de mesure (Moyennes)

Justifications invoquées		<i>Respect des règles de</i>	<i>Infractions</i>	<i>Affirmation</i>	<i>Déficit de</i>
Jugements selon cibles et mesures		<i>conduite</i>		<i>de contrôle</i>	<i>contrôle</i>
<i>Soi</i>	soi/autrui	5,5	5	5	2,16
	autrui/soi	5,88	2,25		1,7
	absolue	5,54	3	4	1,88
<i>Autrui</i>	soi/autrui	5,5	2,86	6	2,06
	autrui/soi		2,65		1,88
	absolue	5	3,43		2,89

pas significativement au niveau global ( $M = 2,46$  vs  $2,26$ ). Il n'y a pas d'effet de la mesure, ni d'effet d'interaction entre la cible et le type de mesure.

### 3.6.4. Jugements du risque pour soi et pour autrui associés aux différentes catégories de causes internes et d'estimation de la probabilité d'occurrence du risque

- Au niveau global, les jugements du risque pour soi associés au respect des règles de conduite ( $M = 5,59$ ) et à l'affirmation de contrôle ( $M = 4,75$ ) sont plus favorables à soi en comparaison à ceux justifiés en termes de risque fort probable ( $M = 2,46$ ) (respectivement :  $F(1,58) = 39,54$  ;  $p < 0,0001$  ;  $F(1,15) = 10,93$  ;  $p < 0,01$ ). En revanche, les jugements du risque pour soi justifiés en termes d'infractions et de déficit de contrôle ne diffèrent pas significativement de ceux justifiés en termes de risque fort probable.

Pour aucun des cas, nous n'observons d'effet de la mesure, ni d'effet d'interaction entre les catégories de justifications et le type de mesure. Pour les jugements du risque pour soi justifiés en termes d'affirmation de contrôle, nous observons qu'ils sont associés à un jugement du risque plus favorable à soi que ceux justifiés en termes de risque fort probable en condition soi/autrui ( $M = 5$  vs  $2,14$  ;  $F(1,8) = 12,63$  ;  $p < 0,01$ ). Mais, ils ne varient pas significativement en condition absolue.

- Les jugements du risque pour autrui associés au respect des règles de conduite sont plus favorables à autrui que ceux associés à l'estimation du risque comme fort probable dans les conditions soi/autrui ( $M = 5,5$  vs  $2,22$  ;  $F(1,9) = 15,74$  ;  $p < 0,01$ ) et absolue ( $M = 5$  vs  $2$  ;  $F(1,14) = 25,29$  ;  $p < 0,001$ ).

De plus au niveau global, les jugements du risque pour autrui associés aux infractions sont plus favorables à autrui en comparaison à ceux associés à l'estimation du risque comme fort probable ( $M = 2,87$  vs  $2,26$  ;  $F(1,52) = 4,15$  ;  $p < 0,05$ ). Il n'y a pas d'effet de la mesure. Mais, il y a un effet d'interaction ( $F(2,52) = 3,45$  ;  $p < 0,04$ ) entre les catégories de justifications et le type de mesure. Les jugements du risque pour autrui associés aux infractions ne diffèrent pas de ceux associés à l'estimation du risque comme fort probable dans les conditions soi/autrui ( $M = 2,86$  vs  $2,22$ ) et autrui/soi ( $M = 2,64$  vs  $3$ ). Tandis que les jugements du risque pour autrui associés aux infractions sont plus favorables à autrui en comparaison à ceux associés à l'estimation du risque comme fort probable en condition absolue ( $M = 3,43$  vs  $2$  ;  $F(1,18) = 10,64$  ;  $p < 0,01$ ).

Enfin, les jugements du risque pour autrui associés au déficit de contrôle ne diffèrent pas significativement de ceux associés à l'estimation du risque comme fort probable. Il n'y a pas d'effet de la mesure. Mais, il y a un effet d'interaction ( $F(2,82) = 6,02$  ;  $p < 0,01$ ) entre les catégories de justifications et le type de mesure. Les jugements du risque pour autrui

associés au déficit de contrôle sont plus favorables à autrui que ceux associés à l'estimation du risque comme fort probable en condition absolue ( $M = 2,89$  vs  $2$  ;  $F(1,38) = 6,81$  ;  $p < 0,02$ ). Tandis que nous observons l'inverse en condition autrui/soi ( $M = 1,88$  vs  $3$  ;  $F(1,19) = 5,82$  ;  $p < 0,03$ ) et aucune différence significative en condition soi/autrui.

#### 4. Discussion

Les résultats enregistrés dans cette recherche montrent que dans l'ensemble les participants manifestent peu d'optimisme comparatif. Dans la condition de mesure directe, qu'ils aient été invités ou pas à se justifier, ils considèrent être autant exposés au risque qu'autrui (similitude de jugements). Dans la condition où les jugements sur le risque sont enregistrés à l'aide de mesures indirectes, l'optimisme comparatif apparaît lorsque les participants sont invités à se justifier et ce, quel que soit l'ordre de comparaison avec la cible (soi/autrui ou autrui/soi), et lorsqu'ils ne sont pas invités à se justifier et ce, uniquement pour l'ordre autrui/soi. Enfin, dans la condition où les jugements sur le risque sont enregistrés à l'aide de mesures absolues, les participants font preuve de pessimisme absolu tant pour soi que pour autrui, qu'ils soient invités ou pas à se justifier. En d'autres termes, non seulement les participants n'estiment pas avoir une plus faible probabilité qu'autrui d'être impliqués dans un accident dans les situations présentées, mais au contraire, ils estiment qu'ils sont exposés en moyenne à plus de risque qu'autrui. Ces résultats observés dans le domaine routier vont dans le sens de ceux de Sultan et Bureau (1999) enregistrés dans le domaine de la santé. En effet, ces auteurs ont montré qu'un risque lié aux activités sexuelles engendre moins d'optimisme comparatif s'il est situé dans un contexte spécifique que s'il est présenté de manière générale.

À la différence de Causse et al. (2005) qui se sont intéressés à des risques spécifiques non contextualisés, nous n'enregistrons pas ici globalement pour des risques contextualisés plus d'optimisme comparatif lorsque les participants sont invités à justifier leurs jugements du risque que lorsqu'ils ne sont pas invités à le faire. De fait, dans les conditions où ces risques sont enregistrés en mesure directe ou en mesure absolue, les jugements du risque ne sont pas plus en faveur de soi que d'autrui qu'ils soient ou non suivis de justifications. En revanche, lorsque ces jugements sont enregistrés en mesure indirecte, les participants manifestent plus d'optimisme comparatif quel que soit l'ordre de comparaison avec la cible (soi/autrui ou autrui/soi) lorsqu'ils sont invités à justifier leurs jugements du risque que lorsqu'ils ne sont pas invités à le faire.

De plus, les justifications des participants apportent un éclairage quant à leurs jugements comparatifs du risque. Quelle que soit la mesure des jugements (indirecte et absolue), ils associent leurs jugements du risque pour soi principalement à des justifications en termes de respect des règles de conduite et de déficit de contrôle et ceux pour autrui à des justifications en termes d'infractions et de déficit de contrôle. Dans cette recherche, le déficit de contrôle est un type de justification fréquemment invoqué non seulement pour autrui mais aussi pour soi ; ce qui n'apparaît pas dans la recherche de Causse et al. (2005). Les participants portent des jugements similaires sur le risque pour soi et pour autrui pour chacun des types de justifications. Par exemple, les participants reconnaissent qu'autrui a une probabilité comparable à la leur d'être impliqué dans un accident si eux-mêmes comme autrui,

commettent des infractions au code de la route ou sont déficients en termes de contrôle envers les situations de conduite. De même, les participants estiment que ce risque est diminué pour eux-mêmes et pour autrui s'ils justifient leurs jugements du risque, tant pour eux-mêmes que pour autrui, en termes de respect des règles de conduite.

## 5. Conclusion

Alors qu'il est largement attesté que l'optimisme comparatif prédomine pour des risques abordés de manière générale (Delhomme, 2000 ; Delhomme et Meyer, 1999) ou des risques spécifiques qui ne sont pas situés dans un contexte (Causse et al. 2005), il est plutôt tenu dans la présente recherche où les risques à évaluer sont contextualisés, ce qu'avait déjà observé Delhomme (2001). Une explication plausible aux résultats que nous obtenons ici réside dans l'information mise à la disposition des participants. En effet, lorsqu'on présente des risques spécifiques dépourvus de contexte (Causse et al. 2005), les participants peuvent fonder leurs jugements du risque sur les informations qui leur sont les plus disponibles mentalement ou les plus accessibles. Les participants semblent dans ce cas privilégier celles qui sont les plus valorisantes pour eux-mêmes (comme le respect des règles de conduite) et les plus dévalorisantes pour autrui (comme les infractions) : ce qui a pour conséquence d'accroître l'optimisme comparatif. Il se peut donc qu'en utilisant des risques non contextualisés, on offre l'opportunité aux participants d'évoquer des comportements de protection qu'ils n'adoptent peut-être pas dans les faits ou pas plus qu'autrui. En revanche, lorsque les participants sont placés en situation de prise de risque simulée, le contexte peut renvoyer à plus de liens avec les actions qu'ils peuvent ou non réussir à mettre en œuvre sur route (Delhomme, 2001) et les amener à faire montre de réalisme. Par exemple, dans notre recherche, ils reconnaissent qu'ils peuvent tout comme autrui avoir un accident dans les situations présentées et ils justifient leurs jugements du risque en invoquant le manque de contrôle que tout un chacun peut légitimement avoir dans de telles situations.

À l'évidence, d'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre les processus impliqués dans les jugements comparatifs selon que les risques spécifiques sont contextualisés ou non. L'identification d'un facteur qui modère l'optimisme comparatif est important dans le domaine de la prévention, en particulier dans la conception des messages sécuritaires (Meyer et Delhomme, 2000). Comme l'optimisme comparatif semble s'observer davantage pour des risques spécifiques non contextualisés que contextualisés, il y a lieu de s'interroger sur d'éventuels effets pervers de messages de prévention lorsqu'ils présentent des risques spécifiques sans les situer dans un contexte comme cela peut être le cas dans les affiches, à la radio ou encore sur des panneaux d'informations. Des pré-tests sur les messages de prévention pourraient être recommandés avant le lancement d'une campagne de sécurité pour savoir par exemple s'ils augmentent ou non l'optimisme comparatif (Meyer et Delhomme, 2000).

## Annexe A. les deux scénarios

### *Scénario 1*

Imaginez : Un samedi soir, vous passez une soirée d'anniversaire entre amis ou en famille à une vingtaine de kilomètres de chez vous. Au cours de cette soirée, vous consommez de

l'alcool. Cette soirée étant sous le signe de la fête et un verre d'alcool en amenant un autre, elle est bien arrosée. En fin de soirée, il est déjà bien tard et vous devez rentrer chez vous en voiture.

### Scénario 2

Imaginez : la nuit vient de tomber et vous avez encore une longue route à faire avant de rentrer chez vous. La journée a été exténuante et vous ne songez qu'à arriver à votre domicile pour enfin vous coucher. Les premiers kilomètres se passent sans problème puis petit à petit vous sentez que la fatigue devient de plus en plus pesante et que vous commencez à vous assoupir.

### Références

- Armor, D.A., Taylor, S.E., 1998. Situated optimism: specific outcome expectancies and self-regulation. In: Zanna, M.P. (Ed.), *Advances in Experimental Social Psychology* (vol. 30. Academic Press, San Diego, CA, pp. 309–379.
- Causse, P., Delhomme, P., Kouabenan, D.R., 2005. Evaluation subjective de risques routiers spécifiques : comment les gens justifient-ils leurs jugements du risque (soumis).
- Dejoy, D.M., 1989. The optimism bias and traffic accident risk perception. *Accident Analysis and Prévention* 21, 333–340.
- Delhomme, P., 2000. Optimisme comparatif chez les usagers de la route : Une protection contre le risque ? *Pratiques Psychologiques* 1, 99–109.
- Delhomme, P., 2001. Évaluation d'actions possibles face à un risque : une approche expérimentale de l'effet du contrôle absolu et comparatif. *Revue Internationale de Psychologie Sociale* 14 (4), 45–81.
- Delhomme, P., Meyer, T., 1995. Évaluation de ses propres comportements de conduite : effet sur le contrôle subjectif et la régulation de l'activité. Rapport INRETS n° 200.
- Delhomme, P., Meyer, T., 1999. Un instrument d'analyse : l'optimisme comparatif. *Risques* 39, 100–105.
- Finn, B., Bragg, B.W.E., 1986. Perception of the risk of an accident by younger and older drivers. *Accident Analysis and Prévention* 18, 289–298.
- Guppy, A., 1993. Subjective probability of accident and apprehension of self-other bias, age, and reported behavior. *Accident Analysis and Prévention* 25, 375–382.
- Helweg-Larsen, M., Shepperd, J.A., 2001. Do moderators of the optimistic bias affect personal or target risk estimates? A review of the literature. *Personality and Social Psychology Review* 5 (1), 74–95.
- Hoorens, V., 1995. Self-favoring bias, self-presentation and self-other asymmetry in social comparison. *Journal of Personality* 63 (4), 457–463.
- Kouabenan, D.R., 1998a. L'analyse naïve de l'accident : une nouvelle perspective pour la formation à la sécurité. In: Py, J., Somat, A., Baillé, J. (Eds.), *Psychologie Sociale et Formation Professionnelle*. Presses Universitaires de Rennes (PUR), Rennes, pp. 193–206.
- Kouabenan, D.R., 1998b. Beliefs and the perception of risks and accidents. *Risk Analysis* 18 (3), 243–252.
- Kouabenan, D.R., 1999. Explication naïve de l'accident et prévention. Presses Universitaires de France, Paris.
- Matthews, M.L., Moran, A.R., 1986. Age differences in male drivers' perception of accident risk : the role of perceived driving ability. *Accident Analysis and Prevention* 18 (4), 299–313.
- McKenna, F.P., 1993. It won't happen to me : Unrealistic optimism or illusion of control. *British Journal of Psychology* 84, 39–50.
- Meyer, T., Delhomme, P., 2000. Quand chacun pense être moins exposé que les autres aux risques mais plus réceptif aux messages de prévention pour la santé. *Santé Publique* 12 (2), 133–147.
- Otten, W., Van der Pligt, J., 1996. Context effects in the measurement of comparative optimism in probability judgments. *Journal of Social and Clinical Psychology* 15 (1), 80–101.

- Perloff, S.E., Fetzer, B.K., 1986. Self-other judgments and perceived vulnerability to victimization. *Journal of Personality and Social Psychology* 50 (3), 502–510.
- Regan, P.C., Snyder, M., Kassin, S.M., 1995. Unrealistic optimism : self-enhancement or person positivity? *Personality and Social Psychology Bulletin* 21 (10), 1073–1082.
- Sultan, S., Bureau, B., 1999. Quel optimisme en psychologie de la santé. *European Review of Applied Psychology* 49 (1), 43–50.
- Svenson, O., 1981. Are we all less risky and more skillful than our fellow drivers? *Acta Psychologica* 47, 143–148.
- Weinstein, N.D., 1980. Unrealistic optimism about future life events. *Journal of Personality and Social Psychology* 39, 806–820.
- Weinstein, N.D., 1984. Why it won't happen to me : Perception of risk factors and susceptibility. *Health Psychology* 3, 431–457.
- Whalen, C.K., Henker, B., O'Neil, R., Hollingshead, J., Holman, A., Moore, B., 1994. Optimism in children's judgments of health and environment risks. *Health Psychology* 13, 319–325.

